

**DECISION N°DC 47/2024**

**Attribution de la consultation relative au contrat d'entretien et maintenance des toits terrasses des bâtiments du SIOM de la Vallée de Chevreuse**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Vu** les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2123-1,

**Vu** la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

**Vu** l'offre remise par la société BEST TOITURE SERVICES, 16 rue Zéphyr, Parc de l'Océane, 91140 Villejust,

**Considérant** la nécessité pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse de faire entretenir les toits terrasses des bâtiments du SIOM,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'attribuer à la société BEST TOITURE SERVICES, 16 rue Zéphyr, Parc de l'Océane, 91140 Villejust, la consultation relative au contrat d'entretien et maintenance des toits terrasses des bâtiments du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

**ARTICLE 2 :**

La prestation comprend une visite annuelle de contrôle et d'entretien des toitures terrasses des bâtiments du SIOM ainsi que le nettoyage et l'entretien des gouttières, chéneaux et des EP.

Le marché est rémunéré par un montant forfaitaire annuel qui s'élève à 2401,01 € HT, soit 2881,22 € TTC.

**ARTICLE 3 :**

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la signature, il est reconduit tacitement pour la même durée dans la limite de trois ans.

**ARTICLE 4 :**

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur privé, section fonctionnement.

**ARTICLE 5 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

14 NOV. 2024 Villejust, le  
**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : 18 NOV. 2024  
Affichée le : 18 NOV. 2024

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE**

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

**Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC47_2024
Date de la décision:	2024-11-18 00:00:00+01
Objet:	Attribution de la consultation relative au contrat d'entretien et maintenance des toits terrasses des bâtiments du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20241118-DC47_2024-AU

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20241118-DC47_2024-AU-1-1_0.xml	text/xml	966
nom original: dc47 24.pdf	application/pdf	162106
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20241118-DC47_2024-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	162106

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	18 novembre 2024 à 14h43min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 novembre 2024 à 14h45min09s	l'enveloppe 1123798 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	18 novembre 2024 à 14h50min53s	
Acquittement reçu	18 novembre 2024 à 14h55min41s	Reçu par le miat le 2024-11-18